



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025/2027

Les services du CCAS comprennent le service aux seniors (activité et repas), l'attribution des logements sociaux et les aides sociales. Les différentes orientations portent exclusivement sur ces missions.

1. LES DECISIONS QUI IMPACTENT LES BUDGETS

La municipalité, en lien avec le conseil d'administration, a maintenu la délivrance d'un colis de Noël, mesure qui avait été mise en œuvre en 2020, période covid, cumulée au repas annuel offert aux personnes âgées de plus de 70 ans. Cette mesure se poursuivra en 2025.

Sur l'exercice 2024, a été constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires et participants à ces activités. Ce constat est visible également au repas organisé le jeudi.

Concernant les aides aux familles, le conseil d'administration a examiné et refusé trois demandes. Il est à noter que le CCAS de Lèves intervient sur demande de l'assistante sociale de secteur, en dernier recours après que les partenaires et le secteur associatif sollicités aient rendu leur décision.

2. LE BUDGET

a. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général :

L'année 2024 a été marquée par un nombre plus élevé des personnes âgées concernées par les actions réalisées par le CCAS. Ainsi, 744 personnes âgées ont été conviées au repas annuel des seniors pour 2025, chiffre quasi stable à celui de 2024.

Tout comme les années antérieures, le repas annuel offert aux personnes âgées sur deux journées sera reconduit avec une organisation identique. Cette dernière représente un coût supplémentaire pour le CCAS. En 2025, les fournisseurs se sont engagés à ne pas impacter une hausse des coûts pour cette action. De ce fait le budget inscrit est à 19 000 euros correspondant aux dépenses réalisées 2024.

Également, la distribution du colis de Noël mise en place durant la crise sanitaire, est maintenue pour un coût de 10 500 euros, dépense stable par rapport à celle de 2023 et 2024.

Le repas hebdomadaire en faveur des personnes âgées organisé en faveur représente une dépense de 7 000 euros. Ce montant a été réévalué en raison de nouvelles inscriptions.

Deux ou trois repas intergénérationnels seront reconduits en 2025 en présence du Conseil municipal des jeunes.

Autres charges pour un montant :

- De 2 000 euros pour les aides sociales, chiffre maintenu malgré le peu de dépenses réalisé constaté sur plusieurs exercices,
- De 500 euros pour les fournitures des ateliers en faveur des personnes âgées,
- De 2 000 euros pour l'abonnement au logiciel de facturation,

Les charges de personnel : 120 euros sont inscrits correspondant aux charges patronales des membres du CCAS (URSSAF).

Les charges financières : aucun crédit ne sera inscrit sur ce chapitre.

b. Les recettes de fonctionnement

Pour 2025, il ne sera perçu que les recettes liées au repas organisé chaque semaine pour un montant de 6 000 euros, crédits en hausse en lien avec le nombre d'inscrits.

La subvention versée par la commune de Lèves : Celle-ci devrait s'élever à 38 600 euros (hors résultat), un budget en équilibre étant attendu.

c. Les investissements

La section d'investissement intègre les amortissements en cours rattachés au budget du CCAS.

Informations

Département : 28

Commune : Poisvilliers

Code Insee : 28301

Section : ZD

Feuille : 1

Numéro de parcelle : 0005

Surface de la parcelle : 9114.32 m²

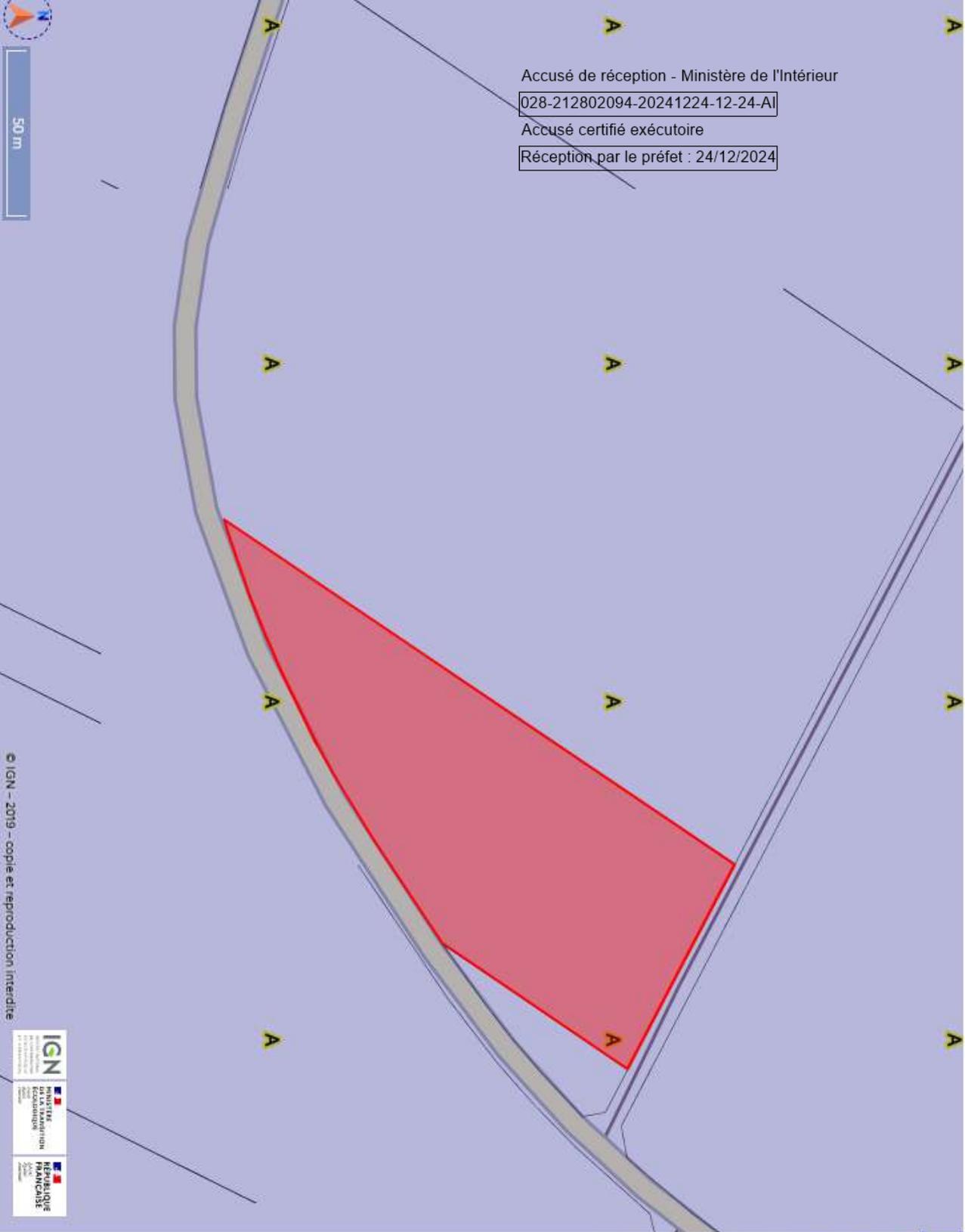
Périmètre de la parcelle : 462.29 m

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20241224-12-24-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024



© IGN - 2019 - copie et reproduction interdite

